

À CONSULTER

http://www.diplomatie.gouv.fr/ fr/conseils-aux-voyageurs/ conseils-par-pays/ Informer le salarié des risques.

Code du travail :

Article L122-14-8

+ D'INFOS

Site à consulter pour les apects sanitaires :

- https://www.pasteurlille.fr/vaccinationsvoyages
- Centre de Vaccination Internationales -Hôpital Civil de Strasbourg - Tél : 03 88 11 63 76
- http://www.cleiss.fr/
- http://www.inrs.fr/ publications/bdd/ eficatt.html

Comment améliorer la situation de travail?

- Bien préparer et planifier le voyage ;
- Adapter la charge et le rythme de travail en fonction du décalage horaire et de la phase d'acclimatation ;
- Inclure les risques dans le Document Unique d'évaluation des Risques et le mettre à jour régulièrement (risques liés au lieu du voyage, au transport, aux activités professionnelles sur place, ...);
- Pour plus de conseils contacter votre service de santé au travail ;
- L'employeur sensibilise son personnel à consulter leur médecin traitant pour les personnes ayant une pathologie chronique nécessitant un traitement complémentaire pendant le voyage (injection d'héparine, ...).

Pendant le trajet :

- Pour prévenir les risques ostéo-articulaires et de phlébite : se lever régulièrement, boire abondamment, porter éventuellement des bas de contention.
- Éviter de porter des lentilles de contact.



Siège social 20 place des Halles 67000 Strasbourg Tél: 03 88 32 44 44

www.acst-strasbourg.com



Les déplacements professionnels à l'étranger présentent différents risques pour la santé selon les conditions sanitaires et sécuritaires du pays de destination.

Quelles conséquences pour la santé ?

- Pathologies infectieuses et parasitaires : paludisme, dengue, chikungunya...;
- Risques liés au trajet prolongé :douleurs articulaires, phlébites, ... ;
- Effet du décalage horaire : fatigue, trouble du sommeil ;
- Risques psychologiques : éloignement, stress ;
- Difficultés d'accès aux soins ;
- Agressions.

Cadre réglementaire

Évaluation des risques par l'employeur :

- Définir les caractéristiques de la mission : salarié(s) concerné(s), zone géographique, durée, période de l'année et climat, moyen(s) de transports sur place, conditions d'hébergement, conditions et environnement de travail.
- Informer les salariés des risques.

Mars 2020 Crédit photo : Fotomelia

AVANT LE DÉPART

Formalités administratives :

Par l'employeur :

- Remettre l'ordre de mission au salarié ;
- Souscrire une assurance prise en charge médicale, assistance et rapatriement ;
- Remplir le formulaire CERFA S9203 « Avis de mission à l'étranger détachement inférieur à 3 mois » ou le CERFA S9201 « Attestation de détachement à l'étranger » pour les missions supérieures à 3 mois ;
- Organiser les aspects logistiques : demande de visa, accueil à l'arrivée, hébergement, alimentation, transport y compris hôtel/lieu d'intervention

Par le salarié :

- Vérifier la validité du passeport d'au moins encore 6 mois ;
- Demander la carte européenne d'assurance maladie auprès de la sécurité sociale pour les déplacements en Union Européenne.

Aspects sanitaires:

- S'informer des vaccinations obligatoires et recommandées et des traitements prophylactiques selon le pays de destination.
- Consulter le médecin traitant pour avoir l'ordonnance des traitements réguliers avec la dénomination commune internationale et conseils pour le contenu de la trousse de pharmacie de voyage;
- Pour les femmes enceintes, prendre conseils auprès du gynécologue.

Aspects sécuritaires :

• Consulter le site : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseilspar-pays/ avec possibilité de s'inscrire sur le dispositif d'alerte ARIANE

Dans la valise :

- Prévoir des vêtements adaptés au climat et au risque de piqûre de moustique (vêtements clairs avec manches longues et pantalons), la protection solaire (crème, lunettes, casquette).
- Trousse à pharmacie : répulsif moustique, gel hydro-alcoolique, antipaludéen si besoin, antipyrétique (paracétamol), anti-diarrhéique, pansements, traitement habituel...

Après le séjour

- En cas de survenu de fièvre, de troubles digestifs, éruption cutanée, essoufflement dans les 2 mois qui suivent le retour : consulter un médecin immédiatement.
- Être vigilant au décalage horaire.

SUR PLACE

À l'arrivée :

• Pour éviter le choc thermique, anticiper la différence de température en disposant de vêtements adaptés dans le bagage cabine

Effet du décalage horaire :

• Il peut occasionner une baisse de vigilance : troubles du sommeil, fatigue physique et mentale pouvant persister plusieurs jours. Il faut être prudent notamment pour la conduite de véhicule ou des interventions sur machine.

Hygiène alimentaire :

- Se laver les mains régulièrement avec des solutions de lavage hydro-alcooliques, surtout avant et après les repas ou passage aux toilettes
- Veiller à la qualité des aliments. Eviter les aliments crus ou peu cuits, les coquillages, les plats froids ou réchauffés. Eviter les glaçons et les glaces. Ne boire que des boissons en bouteilles capsulées. Peler les fruits et les légumes ou bien les laver à l'eau saine.

Protection contre les pigûres de moustiques :

- Placer une moustiquaire imprégnée d'insecticide autour du lit.
- Utiliser des insecticides et crèmes anti-moustiques à base de DEET ou de DPH à concentration suffisante (application à renouveler toutes les 4 à 8h)
- Porter des vêtements couvrants.

Règles générales pour éviter les infections parasitaires et infectieuses :

- Éviter les baignades dans les eaux stagnantes, de marcher pieds nus sur le sable ou les sols humides :
- Ne pas s'approcher des animaux errants, cadavres d'animaux ou de leurs déjections.

Conduites à tenir :

- En cas de diarrhée : boire abondamment
- En cas de plaie superficielle : désinfecter soigneusement et protéger la plaie
- En cas de fièvre, douleurs dans les membres inférieurs (risque de phlébite), essoufflement ou pour tout symptôme persistant il faut consulter un médecin.

